

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
19, rue du moulin
60300 MONTLOGNON**

Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Convocation envoyée
le 31/03/2023

Délibérations affichées

le : 29/04/2023

Nombre de membres :

En exercice10.....

Présents7.....

Votants.....6.....

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : Alexis PATRIA et Hervé LECOEUR (délégués Titulaire de FONTAINE CHAALIS, Vincent DESBOIT (délégué suppléant de FONTAINE-CHAALIS), Gilles TESSON (délégué Titulaire de MONTLOGNON) et Adelino RODRIGUEZ (délégué suppléant pouvoir de Daniel FROMENT), Guy-Pierre de KERSAINT et Pierre BACOT (Délégué Titulaire de VERSIGNY).

Absents Excusés : Anne-Sophie SICARD, Julien BOCQUILLON, Frédéric DOURIEN, Bruno SICARD, Germano DE FREITAS, Yves BIANCINI, Daniel FROMENT, Benoit PROFFIT.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Vincent DESBOIS.

2023 11 Augmentation du prix du mètre cube d'eau, abonnement et frais de déplacement pour relever les compteurs des 5 communes applicable dès la facturation 2023

Au vu de la sécheresse et du manque d'eau qui ne permettra pas de recharger les nappes, qui constituent 90% de notre ressource en eau !

La situation alarmante doit nous inciter tous à réduire dès à présent et, durablement notre consommation.

Monsieur le Président propose donc aux membres du conseil syndical de maintenir le prix standard actuel mais d'enlever les catégories et faire un prix unique jusqu'à 1000 m³, afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les enjeux de la gestion raisonnées.

Toutes catégories confondues

de 1 à 1000 m ³	1.71 €
m ³ supplémentaire	1.41 €

Monsieur le président propose également d'augmenter le prix d'abonnement datant de 1985 de 12€ HT à 15€ HT

Monsieur le président propose de faire payer 80€ HT de frais si **L'utilisateur a empêché l'accès au compteur ou absent lors du relevé 2 ans de suite.**

Le Syndicat demandera un relevé visuel mais les frais de déplacement seront à la charge de l'abonné.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'établir un prix standard pour toutes catégories confondues**
- **D'augmenter le prix de l'abonnement**
- **Accepte de fixer un prix de frais de déplacement à l'abonnés pour tous compteurs non relevé visuellement par le prestataire 2 ans de suite.**

· Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Hervé LECOEUR

